Lou San Pancrassou

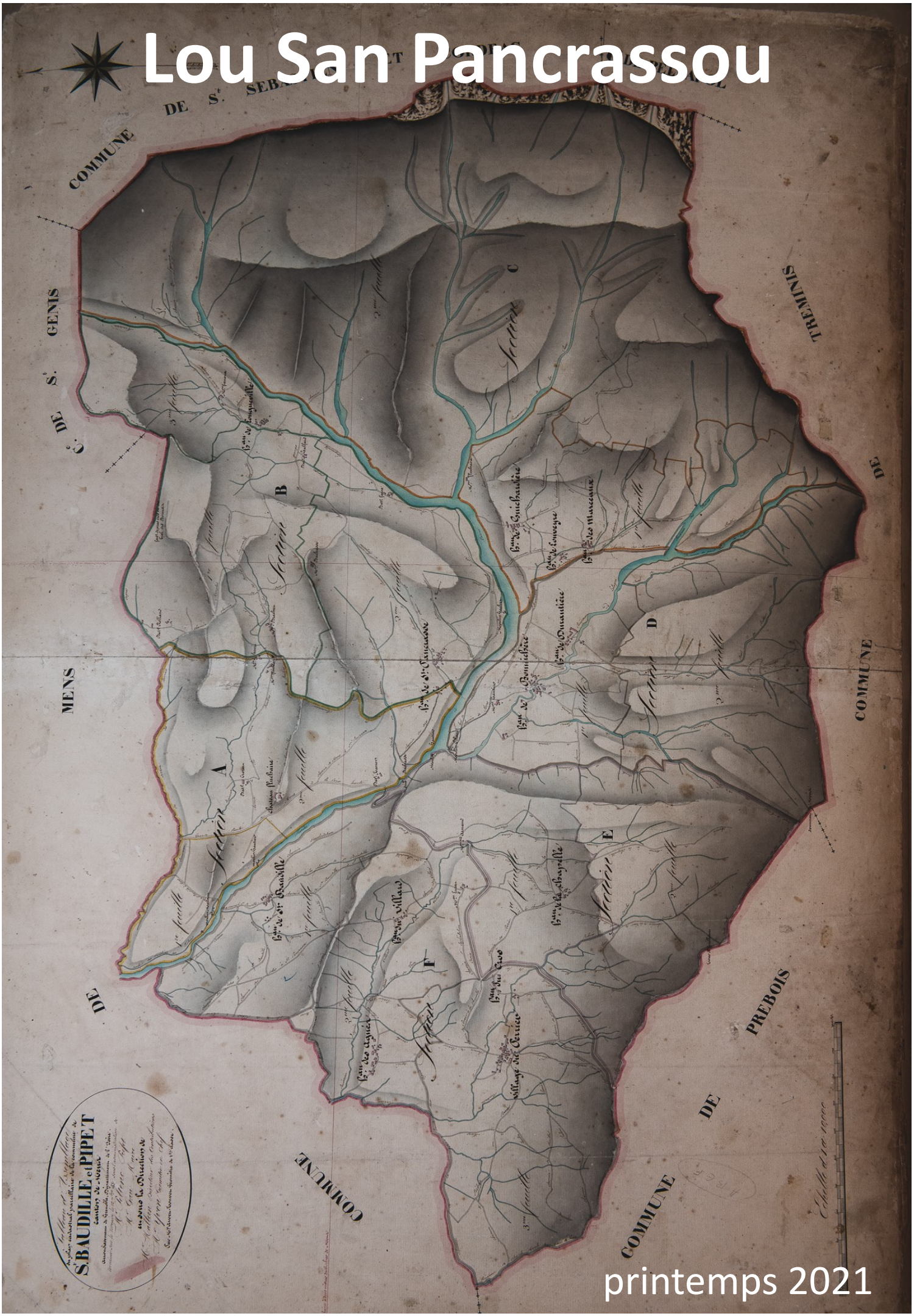

printemps 2021

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

La campagne de vaccination contre la Covid 19, organisée par la Communauté des Communes s'est bien déroulée. Certains d'entre vous ont pu en bénéficier, suivant la liste fournie par les médecins traitants. Tous est loin d'être réglé ; aussi les élections Départementales et régionales qui ont lieu les 20 et 27 juin prochain se dérouleront, pour nous, dans la salle communale à côté du cimetière. Ceci pour avoir la place nécessaire afin de respecter les gestes barrière.

L'équipe municipale s'investit au maximum pour vous donner les informations sur la vie de notre commune.

Le premier trimestre est consacré, comme chaque année, à l'élaboration du budget. Malgré le cadre de la réforme de la taxe d'habitation engagée par l'Etat, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux des taxes foncières.

Vous souhaitant bonne lecture du San Pancrassou, l'équipe municipale reste à votre écoute et vous souhaite un bel été.

Bien à vous

Jean-Louis Poite

L'équipe municipale a été très touchée par les jolis dessins d'enfants de la commune qui ont été déposés en mairie en remerciement du cadeau de Noël.

Les élections régionales et départementales se tiendront les 20 et 27 juin prochain dans la nouvelle salle polyvalente.

Bienvenue

Plusieurs personnes se sont installées ou sont en cours d'installation sur la commune. Nous nous réjouissons de leur arrivée.

Etat civil

Décès :

- ABONENNC André *22 Janvier*
- BURLET Jean *13 février*

En première page figure une photo du cadastre napoléonien de notre commune. C'est le plan cadastral de St Baudille dans les années 1830

Infos Mairie

Nuisances sonores liées aux activités de bricolage, jardinage, …

L'Article 9 de l'Arrêté Préfectoral n°97-5126 s'applique aussi sur notre Commune.

"Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00."

Ces mesures ne concernent pas les activités liées à des chantiers effectués par des professionnels ou à des activités agricoles qui relèvent d'autres dispositions.

Le suivi des dossiers

Nous vous en avons parlé lors des précédents numéros du Lou San Pancrassou, nous vous tenons au courants des avancées concernant ces sujets :

L'adressage

La pose des plaques et panneau de noms de rues a commencé. Elle sera suivie de la pose des numéros de maisons/locaux.

les adresses nominatives sont en cours de vérification et d'intégration par les services du cadastre et des finances publiques.

Lorsque ces procédures, qui ont pris du retard, seront achevées, nous vous adresserons un certificat d'adresse comportant l'ancienne et la nouvelle adresse postale.

Ce certificat vous permettra de faire vos changements d'adresse. Nous vous conseillons de bien attendre la réception de ce certificat avant d'intégrer à votre adresse le nom de votre rue.

Etude sur l'eau potable

L'étude est réalisée par l'agence de l'eau/ département et porte notamment sur :

⇒ La résolution du problème de turbidité de l'eau après de forts orages (système d'ultrafiltration)

⇒ Connexion du réservoir de la Chapelle au réseau et suppressions des réservoirs d'Agnes et du Perrier

⇒ Création d'une micro turbine de production électrique

Cette étude doit nous être remise au mois d'octobre mais nous avons dés à présent lancé la création d'une piste d'accès au captage (voir travaux).

Les travaux

Comme pour chaque numéro de Lou San Pancrassou, nous faisons un point sur les travaux réalisés et à venir

Travaux réalisés (depuis le dernier point).

- Mise en place des panneaux pour l'adressage.
- Arrêté puis mise en place des panneaux 30 aux entrées de St Pancrasse ainsi que la mise en place d'un panneau sens interdit (sauf riverains) rue du village.

Travaux à venir

- Poursuite des travaux de voiries à Fourchon et du renforcement conduite eau + voirie aux Boutins
- Enfouissement du réseau électrique du village d'en haut (dernier trimestre 2022).
- Réfection du toit de la cure (appel à candidature lancé).
- Création d'une piste d'accès au captage de la Vanne.
- Réfection du mur de soutènement de la route de St Bauvais .
- Cimetière du Perrier : rénovation des portails et de la croix.
- Cimetière de St Baudille : rénovation d'un mur.

Pour l'ensemble de ces travaux, nous avons fait des demandes de subventions à la région et/ou au département. Ces subventions nous ont été accordées.

Le nettoyage des réservoirs (coupure d'eau possible) est prévu le jeudi 27 mai pour les réservoirs des Marceaux, du Perrier et d'Agnès et le lundi 31 mai pour les réservoirs du Village et de La Chapelle.

Campagnes de vaccination contre la Covid

A l'initiative de la Préfecture et avec le concours du SDIS, la Communauté de Communes du Trièves a accueilli un centre de vaccination éphémère. Elle organisé **quatre séances de vaccination p**our une centaine de personnes à chaque fois et 29 avril pour 300 personnes). Elles ont eu lieu à St Martin de Clelles ou Clelles. Ces campagnes, utilisant le vaccin Pfizer, s'adressaient principalement aux personnes âgées de plus de 70 ans. Notre commune, comme toutes celles du Trièves, a servi de relais pour ces campagnes. Des listes ont été établies par les médecins. Nous avons contacté les habitants figurant sur ces listes pour vérifier qu'ils correspondaient bien aux critères et qu'ils souhaitaient bien être vaccinés. Nous les avons parfois transportés jusqu'au lieu de vaccination. Lorsque des places étaient vacantes, nous avons aussi proposé des personnes qui nous avaient signalé leur volonté de se faire vacciner afin d'éviter que des doses soient gaspillées. La séance du 29 avril pourrait être la dernière primo vaccination selon ces modalités. Les personnes âgées qui n'auraient pas été vaccinées devraient être contactées par la CPAM pour se voir proposer des solutions.

Le vote du budget

Lors du conseil municipal du 14 avril, la commune a approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2020, il a affecté les résultats et voté le budget 2021.
Les documents relatifs au compte administratif ou au budget se composent de dépenses et de recettes. Elles concernent :

- **Le fonctionnement** = au minimum les charges obligatoires et l'entretien sur les compétences obligatoires de la commune (entretien voirie et bâtiment, archives, état civil, frais de personnel et intérêt des emprunts).
- **L'investissement** = les opérations d'infrastructure (gros travaux, voirie, bâtiments) et d'équipement. *On ne peut dépenser en investissement que, s'il reste des montants, une fois prévu le fonctionnement ou, si on a la capacité d'emprunter*.

Le compte administratif 2021 :

Le compte administratif retrace les recettes et les dépenses de l'année précédente. C'est-à-dire la manière dont le budget a été réalisé. Il est tenu au niveau de la Commune. Le compte de gestion (géré par le Comptable du Trésor) doit être strictement égal au compte administratif. C'est le document du comptable qui va permettre les contrôles.

Résultats de l'exercice 2020 budget **général de la commune**.

Recettes			
	Investissement	Fonctionnement	Total
Perçu en recette	232 133,56 €	208 789,02 €	440 922,58 €
Dépenses			
	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépensés	141 202,42 €	184 762,44 €	325 964,86 €
	Investissement *	Fonctionnement	Total
Résultat de l'exercice	90 931,14 €	24 026,58 €	114 957,72 €

**** Principales opérations réalisées en investissement :*** *parafoudre église 10 716.00€, travaux de voirie 111 054.80€, acquisition de matériels informatique 3 480.90€, travaux archives Mairie 7 520.53€, échanges de forêts 2 629.94 €,*

Résultats de l'exercice 2020 budget **eau**

Recettes			
	Investissement	Fonctionnement	Total
Perçu en recette	78 068,21 €	56 563,18 €	134 631,39 €
Dépenses			
	Investissement*	Fonctionnement	Total
Dépensés	107 475,41 €	31 345,34 €	138 820,75 €
	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de l'exercice	-29 407,20 €	25 217,84 €	

***** Principales opérations réalisées en investissement sur budget eau*** *: protection des captages 4 157.95€, renforcement des conduites d'eau Boutins 15 382.70€.*

Le Budget Primitif 2021

Le budget principal ou général contient la plupart des dépenses et recettes liées à la vie ordinaire de la commune. Il existe aussi des budgets annexes qui portent sur un domaine spécifique ; pour nous, c'est l'eau qui reste de notre compétence. Les recettes sont souvent estimées au moment de l'élaboration du budget, elles doivent l'être avec prudence tant qu'elles ne sont pas notifiées (*il arrive que nous ne connaissions le montant précis des subventions qu'en octobre)*.

Prévision budgétaire Budget général M14		
Fonctionnement	dépenses	554 880,00 €
	recettes	554 880,00 €
Investissement *	dépenses	286 760,00 €
	recettes	286 760.00 €
Total	dépenses	841 640,00 €
	recettes	841 640,00 €

**** Principales opérations prévues en investissement sur budget général*** *:*

toit de la cure, Boutins suite, Fourchon suite, divers voiries, adressage, cimetière mur soutènement St Bauvais, aqueduc La Scie, ...

Prévision budgétaire Budget général M49 (eau)		
Fonctionnement	dépenses	139 170,00 €
	recettes	139 170,00 €
Investissement**	dépenses	178 100,00 €
	recettes	178 100,00 €
Total	dépenses	317 270.00 €
	recettes	317 270.00€

***** Principales opérations prévues en investissement sur budget eau*** *:*

étude sur l'eau potable

Quelques éléments d'analyse :

Les ressources sont :

- *La Dotation Globale de Fonctionnement qui est l'aide l'Etat aux collectivités.*
- *Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.*
- *Le Fonds Départemental de la taxe Professionnelle qui assurait la péréquation de la taxe entre les communes mais cet impôt disparait.*
- *La Dotation de Solidarité Rurale attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.*
- *La Dotation des élus locaux qui sert aux indemnités des élus locaux*
- *La Taxe Additionnelle sur les Droits de Mutation qui est un reversement d'une partie des taxes sur les transactions immobilières.*

Infos Mairie

- *Les recettes propres qui proviennent de ventes de coupe de bois par exemple.*

Depuis plusieurs années, les recettes provenant de l'Etat et des autres collectivités ont tendance à diminuer.
Nos ressources (hors droits de mutation ou vente de bois) sont passée de 97 780.00€ en 2015 à 82 866€ en 2020.

Pour le budget général, l'excédent s'explique par une gestion prudente et des opérations qui n'ont pas eu lieu (retard dans certains travaux en raison du Covid).

Pour le budget eau, le déficit s'explique par des opérations toujours en cours pour lesquelles nous n'avons pas encore reçu les subventions.

S**ur le budget général**, la commune n'est pas endettée. Notre capacité d'autofinancement est intéressante mais elle a tendance à diminuer. Les travaux ou investissements sont subventionnés mais nécessitent que la commune participe à la majeure partie du financement. Il faut donc qu'elle continue à dégager un excédent pour investir.

Le budget de la commune arrive à l'équilibre parce que les charges de personnels ne sont pas importantes.

La politique de maîtrise des dépenses et aussi de maintien d'un patrimoine forestier, initiée depuis de nombreuses années, s'avère donc payante car elle nous permet, pour l'instant, d'absorber les baisses de recettes et de continuer à investir.

Pour ceux qui veulent en savoir davantage, le site :
https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex?_flowExecutionKey=e1s5&_eventId=fichedetaillee
permet de comparer les résultats de la Commune avec la moyenne des communes équivalentes.

Infos communauté de communes (CCT)

Prise de compétence Mobilité par la Communauté de Communes.

La loi LOM impliquait que les EPCI (intercommunalités) se prononcent sur la prise de compétence de la mobilité avant le 31 mars 2021. La commission transition écologique de la CdCT a effectué un travail préalable conséquent et complet pour expliquer les enjeux de cette décision au Conseil Communautaire du 27 mars. Cette compétence ne concernait que les mobilités à l'intérieur du Trièves et ne touchait pas le train (compétence régionale). On distinguait les mobilités lourdes (transports scolaires, lignes régulières à l'intérieur du Trièves), des autres mobilités (navettes communales ou intercommunales, location de vélos, …). En cas de non prise de compétence, cette compétence revenait à la Région AURA. Considérant que la prise de cette compétence était importante et permettait de garder une certaine part d'autonomie, une courte majorité s'est prononcée pour. L'idée étant de rétrocéder les mobilités lourdes à la Région ou au SMMAG (syndicat mixte des mobilités de l'Agglomération Grenobloise) et de ne conserver que les autres mobilités. Il appartient désormais aux communes de valider cette prise de compétence pour qu'elle devienne effective. Après réflexion, les élus de notre commune ont décidé de porter dans les deux cas, un vote de refus de la prise de compétence. Même s'ils considèrent la mobilité comme un enjeu important, ils estiment que le budget de la CdCT reflète des grandes fragilités (voir ci-dessous). Ce qui implique que les finances de la CdCT permettent déjà difficilement de faire face aux compétences existantes. C'est pourquoi, pour les élus de la Commune, une prise de compétence supplémentaire (dont le coût est incertain) n'est pas raisonnable.

Budget Intercommunal

Le conseil communautaire du 27 mars a voté le compte administratif 2020 de la CdCT et son budget pour 2021. Ce vote a été préparé par plusieurs réunions (débat d'orientation budgétaire, commissions finances, comités budgétaires, …). Le budget comprend un budget principal (incluant 9 services : moyens généraux, urbanisme-aménagement, économie-emploi, agriculture-forêt alimentation, transition écologique, culture-patrimoine, enfance-jeunesse-famille, équipements sociaux, petite enfance).

Infos communauté de communes (CCT)

Ce budget principal alimente aussi, par des subventions d'équilibre, 2 budgets annexes (écoles, tourisme). Il y a aussi 5 autres budgets annexes qui doivent s'auto équilibrer (déchets, eau, chaufferie bois Mens, ZA Croisette Clelles, SPANC-assainissement). Le résultat 2020 est positif de 314 799€. En raison de la pandémie de la Covid, il est marqué par un ralentissement dans le fonctionnement des services et des actions non réalisées qui seront reportées sur 2021. Depuis 2016, le résultat de l'exercice est devenu positif chaque année grâce à une approche prudente de la gestion budgétaire. Mais ceci ne doit pas masquer que les recettes diminuent régulièrement, qu'une partie des personnels est rémunéré sur des projets qui ne sont pas pérennes et que les besoins de la population s'accroissent. C'est pourquoi, le budget 2021 est voté en déséquilibre de - 625 328€. Même si le résultat de l'exercice 2021 ne sera sans doute pas celui-là, cette situation ne sera pas tenable longtemps. Il existe trois solutions pour éviter un dérapage : supprimer des services ou réduire le fonctionnement de certains équipements, augmenter la fiscalité sur le foncier bâti, redistribuer la masse d'argent du bloc communal. Elles seront examinées par la commission finance qui fera des propositions d'ici au prochain budget.

Tri des déchets

A compter du 1er janvier 2021, les papiers, journaux,… se déposent avec les conserves, les barquettes aluminium, les capsules de café métallique, aérosols, briques alimentaires, barquettes en polystyrène, les bouteilles en plastique, les films en plastique, les pots de yaourt dans un seul container : le jaune !

En plus de l'impact écologique indéniable, afin de maintenir le prix de la redevance des ordures ménagères il est important de trier les déchets au maximum.

Horaire Déchèterie de Mens :

Lundi/mercredi/samedi de 9h00 à 11h45 et de 14h à 17h15

La vie de la commune

Un grand merci !

Le 1er février 1981 , une jeune femme au doux accent du midi ouvrait la porte de la mairie de notre commune. Et dès lors, chaque mardi et vendredi matin, lorsque vous vous présentiez au guichet, Françoise Beaume vous accueillait avec serviabilité et professionnalisme.
Le temps a passé, les années ainsi que les conseils municipaux se sont succédé et les jours se sont écoulés au rythme trépident des saisons administratives.
En mars 2021, c'est une nouvelle aventure qui commence pour notre secrétaire, de nouveaux projets et du temps pour les réaliser.
Une échappée belle vers la retraite…

Et bienvenue à Sandrina Simoes qui nous rejoint et qui vous accueille les mardi et vendredi de 8h00 à 11h00

Dans le dernier numéro, nous vous parlions de l'installation de Florent GILLES en maraîchage biologique. Sa ferme a maintenant un nom : La Ferme du Perrier. Tout simplement ! En plus des épiceries de Mens, ses légumes sont désormais disponibles en vente directe sur commande : à réserver sur www.lafermeduperrier.fr et à récupérer le jeudi soir sur la place de la mairie de Saint Baudille (à côté du camion Pizz'a Blandine) ou directement à la ferme.

La vie de la commune

Le jour où...

« M. le préfet de l'Isère a ouvert à pied la nouvelle route forestière de Saint Baudille et Pipet à Tréminis » [1]

C'était le 11 novembre 1954. Un article du Dauphiné Libéré nous relate ce fameux jour où « M. le Préfet de l'Isère a ouvert à pied la nouvelle route forestière de Saint Baudille et Pipet à Tréminis.»

A l'origine de ce projet, une évidence ! Le problème que pose « l'exploitation d'une forêt est un problème routier. » C'est pourquoi M. Mathieu, maire de St Baudille et M. Morin, maire de Tréminis entreprirent trois ans auparavant le projet de relier leurs deux communes par « une belle route de cinq mètres de largeur. »

A 10h30, ce 11 novembre, M. Picard (Préfet) arrive à Saint Baudille, accompagné par Messieurs Dubois-Chabert, secrétaire général de l'Isère, le docteur Cuynat, conseiller général de Monestier-de- Clermont et Paul Mistral, conseiller général de La Morte. Tous étaient attendus par les conseils municipaux au complet des deux communes et d'autres « officiels ». Ensemble, ils gagnent à pied le hameau des Marceaux où un premier ruban tricolore, tendu par deux jeunes filles de la commune de Saint Baudille les attend. Nul doute que ces deux protagonistes se reconnaîtront. « D'un ciseau décidé, M. le Préfet coupa le ruban, puis reçut d'une des fillettes un beau compliment et de l'autre un bouquet. »

La petite troupe repartit « à l'assaut de la route ». Au col de Mens, un nouveau ruban les attendait, tendu cette fois-ci par deux jeunes filles de Tréminis. Une fois l'obstacle franchi, la petite troupe entreprit « au pas de gymnastique » la « plongée sur Tréminis », ce qui permit à tous « d'admirer un paysage dont la brume n'arrivait pas à estomper la magnificence. »

Puis un banquet eut lieu à l'Hôtel des Alpes à Tréminis. Après le repas, vint le temps des discours... M. Gaubert, conservateur des Eaux et des forêts de l'Isère précisa alors que ce projet achevé, il serait bon de reprendre celui de la route du Col de la Croix. M. Brun, conseiller général de Mens émit « le vœu que la route que l'on venait d'inaugurer se continue par le Col de la Croix et prenne ainsi son plein sens touristique. » Puis vint le tour de M. le Préfet qui « adressa des gerbes de félicitations aux maires » ainsi qu'aux différentes administrations et conclut par ces mots : « Il est réconfortant de voir des administrations travailler en parfaite harmonie dans le seul souci de l'intérêt général. C'est l'Union aussi qui a rapproché les communes de Tréminis et de Saint Baudille. »

[1]Les passages entre guillemets sont extraits de l'article du DL du jeudi 11/11/1954.

Le sapin de Noël de la commune

C'est bien couvert mais sous un beau soleil de décembre que l'équipe municipale s'est réuni pour décorer et garnir le sapin majestueux mis en place quelques jours auparavant. Dans cette période morose de pandémie, il apparaissait encore plus important d'apporter un peu de gaieté aux habitant de la commune.

Rendez vous l'année prochaine avec de nouvelles guirlandes lumineuses et décorations pour ce moment de joies et de partage qu'est Noël

Directeur de la publication : Jean-Louis Poite. *Photo de couverture* : Christian Reydet. *Mise en page* : Bastien Tassy

Rédaction :Isabelle André, Alain Vidon, Jean-Louis Poite, Bastien Tassy.

Et Merci à l'ensemble des conseillers municipaux pour la distribution de ce journal mais également pour la distribution des colis de Nöel, l'embellissement du village (sapin de Noël, fleurissement…) et leur implication dans les différentes commissions communales et intercommunales.

Si vous souhaitez nous transmettre vos remarques/suggestions, faire paraître un article/présenter votre activité, envoyez à la rédac : mairiestbaudilleet-pipet@wanadoo.fr